



IDESS news - Octobre 2025

Sommaire



1. Paiements – Solde 2024 des subventions

2. Futur moratoire sur les demandes d'agrément et d'extension des IDESS

3. Paiements - Subvention véhicule

4. Carte interactive des IDESS

1. Paiements – Solde 2024 des subventions

Nous pouvons vous confirmer que le solde de la subvention classique et la subvention d'encadrement 2024 seront versés d'ici la fin de l'année.

La **priorité** sera donnée :

- aux **soldes des subventions classiques 2024** ;
- ainsi qu'aux **subventions d'encadrement 2024** ;
- En fonction des moyens restants, le **paiement des avances 2025** pourra également être envisagé.

Pour votre parfaite information, vu le contexte budgétaire, les demandes de déclarations de créances seront envoyées une fois la totalité des pièces justificatives de l'ensemble des IDESS analysées. En effet, dans un souci de bonne gouvernance, il n'est pas possible de procéder au « premier arrivé, premier servi ». Une analyse macro de l'ensemble des subventions était nécessaire afin de s'assurer de la disponibilité budgétaire. Le paiement des subventions citées ci-dessus sera bien assuré en 2025.

2. Futur moratoire sur les demandes d'agrément et d'extension des IDESS

Depuis le début de l'année, aucun nouvel agrément ni extension d'agrément n'a pu être octroyé, faute de moyen budgétaire disponible. En effet, le budget actuel ne permet pas une augmentation du nombre d'IDESS, ni du volume de l'emploi.

Dans un futur proche, le dispositif IDESS devrait être placé sous moratoire pour toutes les nouvelles demandes d'agrément, de renouvellement d'agrément et d'extension.

Ce moratoire viserait à préserver la stabilité du dispositif, à garantir les droits acquis des structures actuellement agréées et à assurer la continuité des emplois existants.

Ce que cela implique concrètement

- Le moratoire devrait être d'application pour la période couvrant l'année 2026 (jusqu'au 31 décembre 2026) ;
- Durant cette période, aucune nouvelle demande d'agrément ni d'extension d'ETP ne serait acceptée ;
- En cas de renouvellement d'agrément, aucun ETP supplémentaire ne pourrait être subventionné ;
- Les structures déjà agréées continueraient à bénéficier de leurs subventions actuelles avec le nombre d'ETP indiqué dans leur dernier arrêté ministériel.

Pourquoi ce moratoire ?

Depuis 2020, le nombre d'IDESS agréées et le volume d'emplois subventionnés ont connu une croissance soutenue. Cette évolution, combinée à la revalorisation automatique des subventions et à la mise en œuvre de la subvention d'encadrement en 2022, a généré une pression budgétaire importante.

Ce moratoire permettrait de mieux maîtriser le budget et de sécuriser les emplois existants.

Et après ?

À partir de **2027**, la situation sera réévaluée en fonction des dispositions réglementaires et des disponibilités budgétaires. Les structures seront informées dès la levée du moratoire.

Une réforme IDESS est en cours de réflexion au sein du cabinet de Monsieur le Ministre.

3. Paiements - Subvention véhicule

À ce jour, la subvention véhicule octroyée aux IDESS exerçant l'activité de taxi social ne peut pas encore être réglée. Elle sera examinée si les conditions budgétaires le permettent, après le versement des subventions prioritaires.

4. Carte interactive des IDESS

*Nous préparons une nouvelle **carte interactive des IDESS** pour rendre vos services encore plus visibles et accessibles au grand public !*

Chaque point sur la carte représentera une IDESS : au clic, les citoyens et les entreprises pourront découvrir votre fiche de contact, vos services, et entrer directement en relation avec vous.

Pour que votre structure y figure avec des informations à jour, nous avons besoin de vos **coordonnées publiques** :

- adresse postale
- email général
- ligne téléphonique
- site Internet

Merci de nous indiquer, via le formulaire suivant, vos données à partager :

<https://forms.office.com/e/vdazdRWFvJ>

Contacts utiles

Cellule IDESS

[Les IDESS en Wallonie - SPW Économie](#)

ides@spw.wallonie.be

Isabelle Delplanque et Benjamin Doncq - Gestionnaires de dossiers

Philippine Derideau – Coordinatrice des IDESS et IES

Frédéric Rasson – Directeur